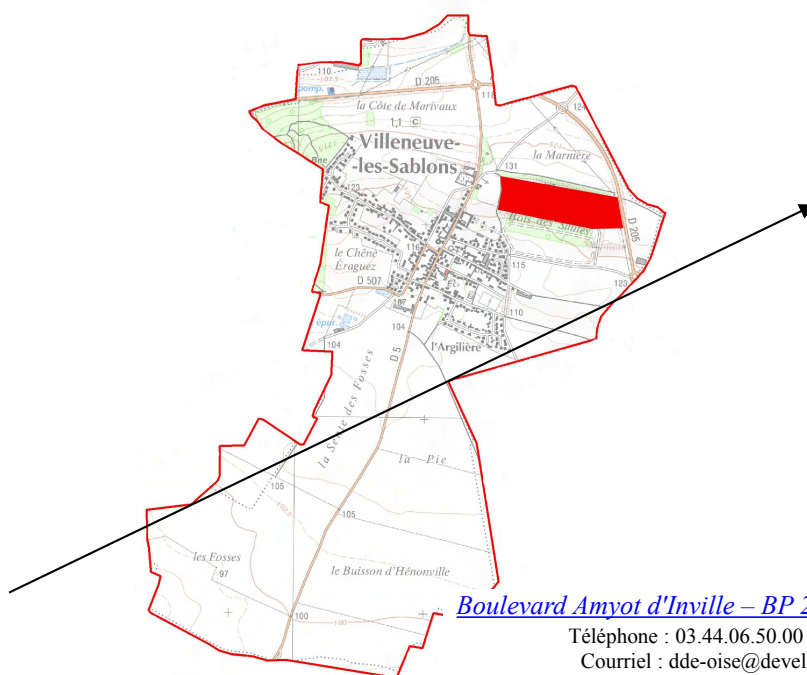


Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

VILLENEUVE-LES-SABLONS

Exploitant	Christophe LANGUEDOC 24 Grande Rue à (60175) VILLENEUVE LES SABLONS Tel : 03.44.22.35.98 – fax : 03.44.52.29.91
Localisation	Route de Méru Lieu dit « Le Bois des Saules » - Parcelles cadastrées ZC n° 49, 70 (a/b/c/d), 74 (en partie) Superficie : 12 923 m ² VILLENEUVE-LES-SABLONS 60175
Autorisation	Arrêté Préfectoral du 15.10.2007 modifié par l'arrêté préfectoral du 23.12.2013
Durée d'exploitation	7 ans
Fin d'exploitation	2014
Capacité totale	1 100 000 tonnes
Quantité admise annuellement	110 000 Tonnes (avec une limite maximale à 464 000 tonnes)
Nature des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 17 01 01 : Béton ▪ 17 01 02 : Briques ▪ 17 01 07 : Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses ▪ 17 05 04 : Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses
Remise en état	Site en partie reboisé, et en partie transformé en prairie
Textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> - Article L.541-30-1 du code de l'environnement. - arrêté du 7 novembre 2005 relatif à la déclaration annuelle - Arrêté du 28 octobre 2010 relatif aux installations de stockage de déchets inertes. - Décret du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestions des déchets. - Arrêté du 12 mars 2012 relatif au stockage des déchets d'amiante.



[Boulevard Amyot d'Inville – BP 20317 – 60021 BEAUVAIS cedex](mailto:dde-oise@developpement-durable.gouv.fr)

Téléphone : 03.44.06.50.00 – télécopie : 03.44.06.50.01

Courriel : dde-oise@developpement-durable.gouv.fr

site internet : www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr

